



Déclaration préalable CAPD du 22/06/2021

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

L'année scolaire touche à sa fin, les personnels sont aujourd'hui fragilisés par 18 mois de crise sanitaire. Cette année encore l'UNSA Éducation alerte sur l'état de la profession après l'enquête annuelle à laquelle 35 000 collègues ont répondu. Ces 8 derniers jours sont d'ailleurs symptomatiques de l'ensemble de cette année scolaire. 14 juin, certains enseignants de CP et CE1 doivent faire passer des protocoles d'évaluation lourds quand ils ont la chance d'exercer dans les écoles choisies pour le dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire (DECCS) des élèves en fin de CP et de CE1, tout en composant avec la mise en place d'un protocole de dépistage salivaire massif et le manque d'enseignants faute de remplaçant. 16 juin à grand renfort médiatique, une nouvelle fois, c'est l'annonce de la levée du port du masque dans les cours de récréation, comme une délivrance, et il s'agit alors d'attendre pendant 2 jours une énième mise à jour du protocole sanitaire pour avoir les détails pratiques de cette mesure, à savoir l'abandon de la distanciation en récréation mais le maintien d'une distanciation de 2m pour les activités en extérieur de musique et chorale. Et que dire du maintien de l'obligation du port du masque à moins de 50m des établissements scolaires par l'arrêté préfectoral du 17 juin dont personne n'est au courant car la communication médiatique brouille l'information. Les enseignants sont lassés et n'attendent qu'une chose, le 6 juillet au soir.

Avec une participation en nette hausse, les résultats de la 9ème édition du Baromètre des métiers de l'Unsa Education montrent combien, quel que soit leur métier, nos collègues sont impactés par la crise sanitaire alors même que le malaise dans la profession se confirme d'année en année. S'ils sont toujours aussi nombreuses et nombreux, à 92%, à aimer leur métier en revanche seulement 3 collègues sur 10 estiment que leurs conditions de travail sont satisfaisantes. 34% des collègues disent avoir souffert du contexte, et 13% expriment des craintes pour leur santé. Dans le cadre de

l'accompagnement RH, qui reste largement à améliorer, ce thème de la santé s'impose comme un volet majeur et une attente légitime que nous réaffirmons à nouveau.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons à cette CAPD, en présentiel, pour examiner les recours déposés par nos collègues qui n'ont pas obtenu le temps partiel ou la quotité demandés. A une époque où l'on parle de plus en plus d'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, alors que le ministre prône la bienveillance dans l'Education Nationale, nous ne pouvons que regretter que la possibilité de travailler à temps partiel ne soit pas un droit pour tous. Vous nous expliquerez, Monsieur le Directeur académique, que ces choix sont le résultat des contraintes qui sont les vôtres, à savoir gérer l'état déficitaire de notre département à la rentrée. Le Se-Unsa est tout aussi soucieux de la présence d'un enseignant devant tous les élèves de chaque classe. Cependant pour nous, cela ne doit pas se faire au détriment de la santé de nos collègues ou de leur bien être en ne leur permettant plus de trouver un équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle. Pour le SE-Unsa, cela doit se gérer au niveau national par la création de poste et par le recrutement de plus d'enseignants. Nous nous retrouvons également pour l'examen des refus de congé professionnel. La formation professionnelle est un sujet qui a été mis en avant par le ministère, pour autant, il est toujours aussi long ou compliqué d'obtenir satisfaction par manque de budget.

Nous aurions pu nous retrouver pour examiner le projet du mouvement mais la mise en œuvre de la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction publique interdit toute transparence en la matière, et les participants non satisfaits sont soupçonneux quant à la régularité de ce mouvement. Le mouvement intra départemental, ses dysfonctionnements, son opacité, accentue le phénomène de la tendance observée depuis des années d'une « rupture de confiance ». Des rumeurs circulent, le plus souvent fausses mais parfois vraies, et il nous devient difficile d'obtenir auprès de la DSDEN réponses à nos questions qui permettraient de lever les incompréhensions.

Enfin, pour conclure, le manque d'information concernant le calendrier de l'étude des tableaux d'avancement à la Hors-Classe et à la Classe exceptionnelle est un élément supplémentaire qui participe au besoin urgent exprimé d'être reconnus et respectés.

Nous oeuvrons ensemble pour une Ecole au service de tous et en premier lieu des élèves. Pour ce faire, la confiance, la bienveillance et la transparence sont nécessaires.

Les élu.e.s du SE-UNSA
Vincent Bourguignon
Cédrine Sancier